

ORDONNANCE

Nous, **Laëtitia UGOLINI**
Vice-présidente

Juge Chargé du Contrôle des expertises, *Copropriété en difficulté*

Vu la décision du 16 février 2022 et les pièces versées à l'appui

Attendu que l'administratrice provisoire, Madame Corinne BERT sollicite une prorogation de sa mission d'administration provisoire de la copropriété sis 27 ~~boulevard Ode~~ ^{avenue} 13015 Marseille

Joseph BOJO

Attendu que compte tenu des difficultés de la mesure d'instruction et des pièces justificatives fournies, il y a lieu de faire droit à la demande.

PAR CES MOTIFS

Autorisons une prolongation de la mission d'administratrice provisoire de Madame Corinne BERT jusqu'au *21 février 2024*

Fait à Marseille, le *23/2/2023*

